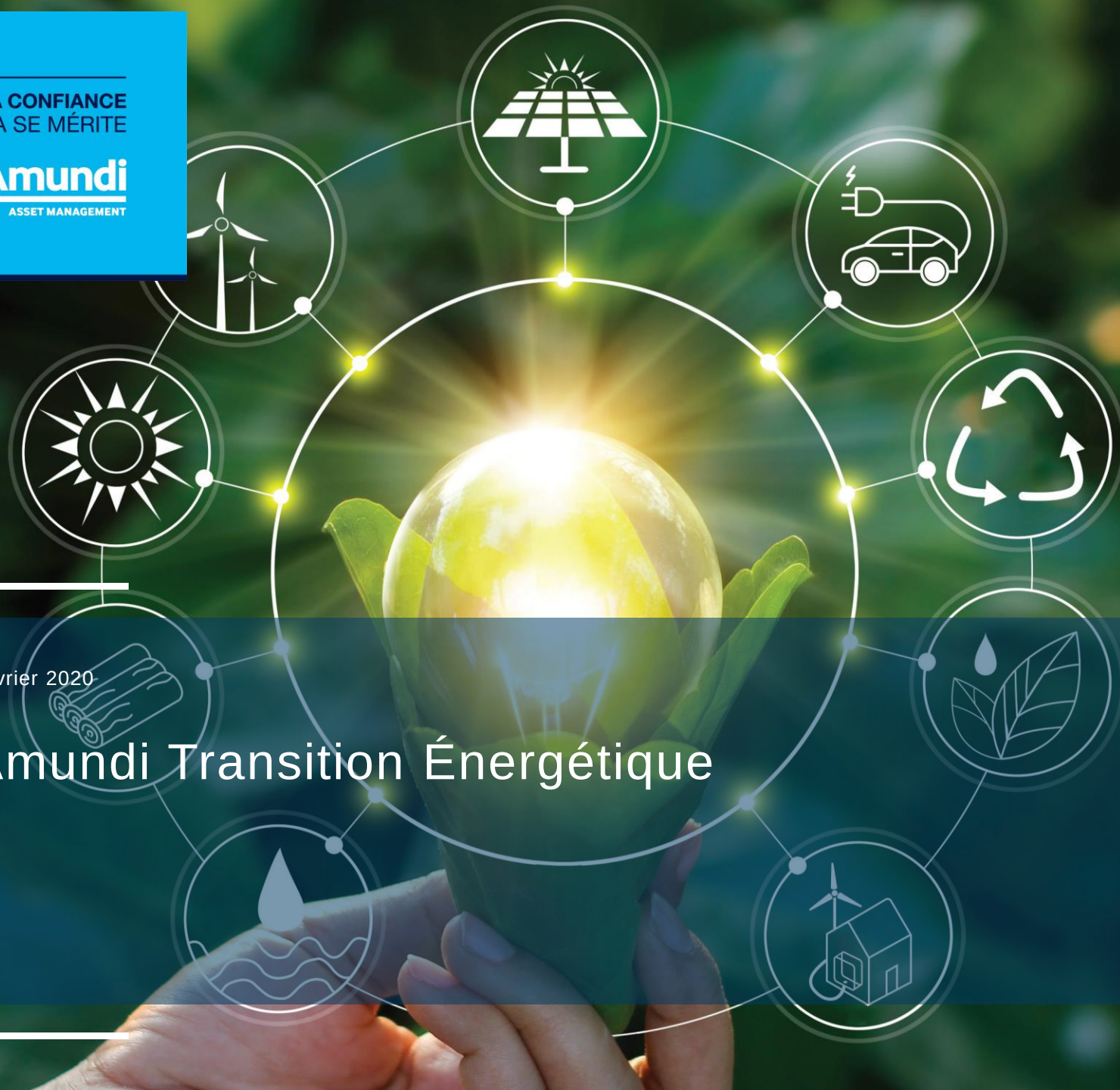


LA CONFIANCE
ÇA SE MÉRITE

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Février 2020

Amundi Transition Énergétique



01

Le défi de la transition énergétique

LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Des objectifs nationaux ambitieux

La transition énergétique vise à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, **la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe des objectifs à moyen et long terme ambitieux :**



-40%

d'émission de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 (mobilité propre, baisse des énergies fossiles, ...)



-50%

de déchets mis en décharge à l'horizon 2025



-30%

De consommation d'énergies fossiles par rapport à 2012



Atteindre un **niveau de performance énergétique** conforme aux normes "bâtiment basse consommation" pour l'ensemble du parc de logements à 2050



Porter la part des énergies renouvelables à **32%** de la consommation finale d'énergie en 2030 et à **40%** de la production d'électricité



Développer l'économie circulaire
(valorisation des déchets, méthanisation, ...)

LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Différents acteurs se mobilisent

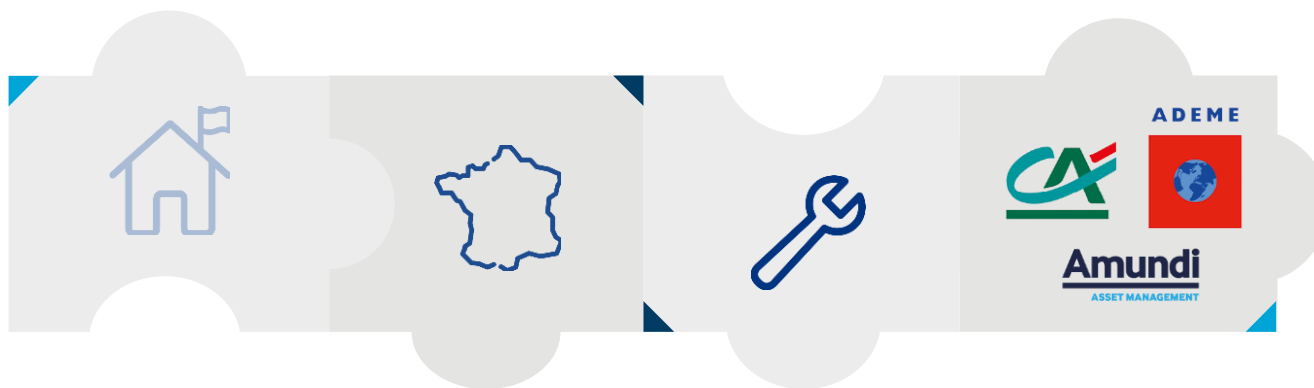
Les utilisateurs

Qu'ils soient résidentiels, tertiaires ou industriels, ils ont un intérêt à mettre en place des solutions durables et économiques comme la rénovation énergétique.

La transition énergétique leur offre l'opportunité de déployer des projets compétitifs et innovants.

Les professionnels de l'efficacité énergétique

Les sociétés industrielles et prestataires de services dans le secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, les régies et les bureaux d'études sont en quête de projets innovants et fiables à long terme.



Les pouvoirs publics

Le programme du Président de la République, Emmanuel Macron prévoit 150 milliards d'investissements d'ici 2040.

Il s'agit d'investir dans de nouveaux moyens de production à base d'énergie renouvelable (cogénération, biomasse, biogaz, géothermie...) et dans les moyens de transport / distribution associés (réseaux de chaleur).

Les financeurs

Ces investissements sont le plus souvent soutenus par l'Etat (ADEME, en France). La mobilisation de capitaux privés est fréquemment nécessaire, pour des montants significatifs et sur des durées longues pouvant dépasser la décennie.

02

Amundi Asset Management

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Leader européen de la gestion d'actifs

Société cotée en Bourse depuis novembre 2015, Amundi est le plus grand gestionnaire d'actifs européen en termes de volume d'actifs sous gestion, qui représentent 1 425 milliards d'euros au plan mondial, dont 276 milliards d'Investissement Responsable.



1. Source : « Top 400 asset managers » publié par IPE en juin 2018 sur la base des actifs sous gestion à décembre 2017. 2. Source : document de référence 2018, donnée au 31/12/2018. 3. Source : document de référence 2018, donnée au 31/12/2018. En 2018, Amundi a modifié la présentation de ses données sur l'investissement responsable pour agréger l'ensemble des fonds et mandats intégrant les critères ESG d'une part, les encours sur la thématique de l'environnement d'autre part et enfin le fonds pur à impact social et solidaire. Il n'y a aucun double comptage entre ces trois catégories.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Pôle Actifs Réels et Alternatifs

Immobilier	Dettes Privées	Private Equity	Infrastructure	Multi-gestion
				
31 Mds€	6,7 Mds€	827 M€	468 M€	6,2 Mds€
1980	2012	1998	2016	1992
Spécialiste des actifs immobiliers Core & Core+ (Bureaux, Hôtels, Commerces) en Europe Une large palette de solutions pour les investisseurs	Spécialiste du segment de la dette senior corporate sur les ETI de la zone € Développement de la dette immobilière et de la dette LBO	Spécialiste du capital-développement sur le mid-market Français Partenariat exclusif dans le capital-risque dédié aux start-ups innovantes françaises	Spécialiste des actifs de transition énergétique – production et efficacité énergétique	Un accès à l'ensemble des marchés privés et des actifs réels : PE, dette privée, infrastructure, immobilier Plus de 400 fonds investis pour de grands institutionnels

03

Amundi Transition Énergétique Notre approche

AMUNDI TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ATE finance la transition énergétique

~ € 2 Mds
de capacité
d'investissement*

3
fonds institutionnels

9
collaborateurs dédiés

2016
Lancement



Amundi Transition Énergétique (ATE) est une nouvelle société de gestion d'actifs dédiée aux infrastructures vertes

ATE investit dans des actifs diversifiés de la transition énergétique incluant :

- des infrastructures de production d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydro, méthanisation, ...)
- des infrastructures d'efficacité énergétique (réseaux de chaleur, cogénérations, éclairage public/privé, ...)

ATE repose sur la confiance d'une quinzaine d'investisseurs institutionnels, comme par exemple le Groupe Crédit agricole et la Banque européenne d'investissement.

* Fonds gérés par ATE et financements bancaires associés

AMUNDI TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ATE met en place une stratégie innovante

ATE mobilise les capitaux sur le long-terme

ATE a une stratégie d'investissement et de détention des actifs sur 25 ans. Cette stratégie est en adéquation avec les objectifs des collectivités territoriales.

ATE accompagne ses partenaires en étant à l'écoute de leurs besoins et en leur proposant des solutions de financement adaptées.



ATE s'associe à des partenaires industriels

Grâce à ses équipes en provenance d'acteurs industriels, ATE bénéficie d'un savoir-faire industriel solide et d'une expertise financière des risques liés aux projets énergétiques.

La stratégie d'investissement d'ATE permet un alignement d'intérêts avec les parties prenantes.



ATE maîtrise les différentes structures juridiques

ATE a une expérience solide dans l'élaboration de structures juridiques innovantes.

Ces montages permettent aux parties prenantes de conserver leurs interlocuteurs naturels (sociétés d'exploitation, régies, ...).



AMUNDI TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Historique des investissements



Février 2020

Investissement dans une ferme éolienne de 13 turbines en Belgique (44,9 MWe)

Avril 2019

Investissement dans 2 portefeuilles de fermes solaires (111,2 MWc)



2020

2019

Janvier 2018

Investissement dans 2 cogénérations biomasse (14,2 MWe)

Décembre 2018

Investissement dans 36 cogénérations gaz (160 MWe)

2018



2017

2016

Décembre 2017

Investissement dans un portefeuille de 17 cogénérations gaz (68,0 MWe)

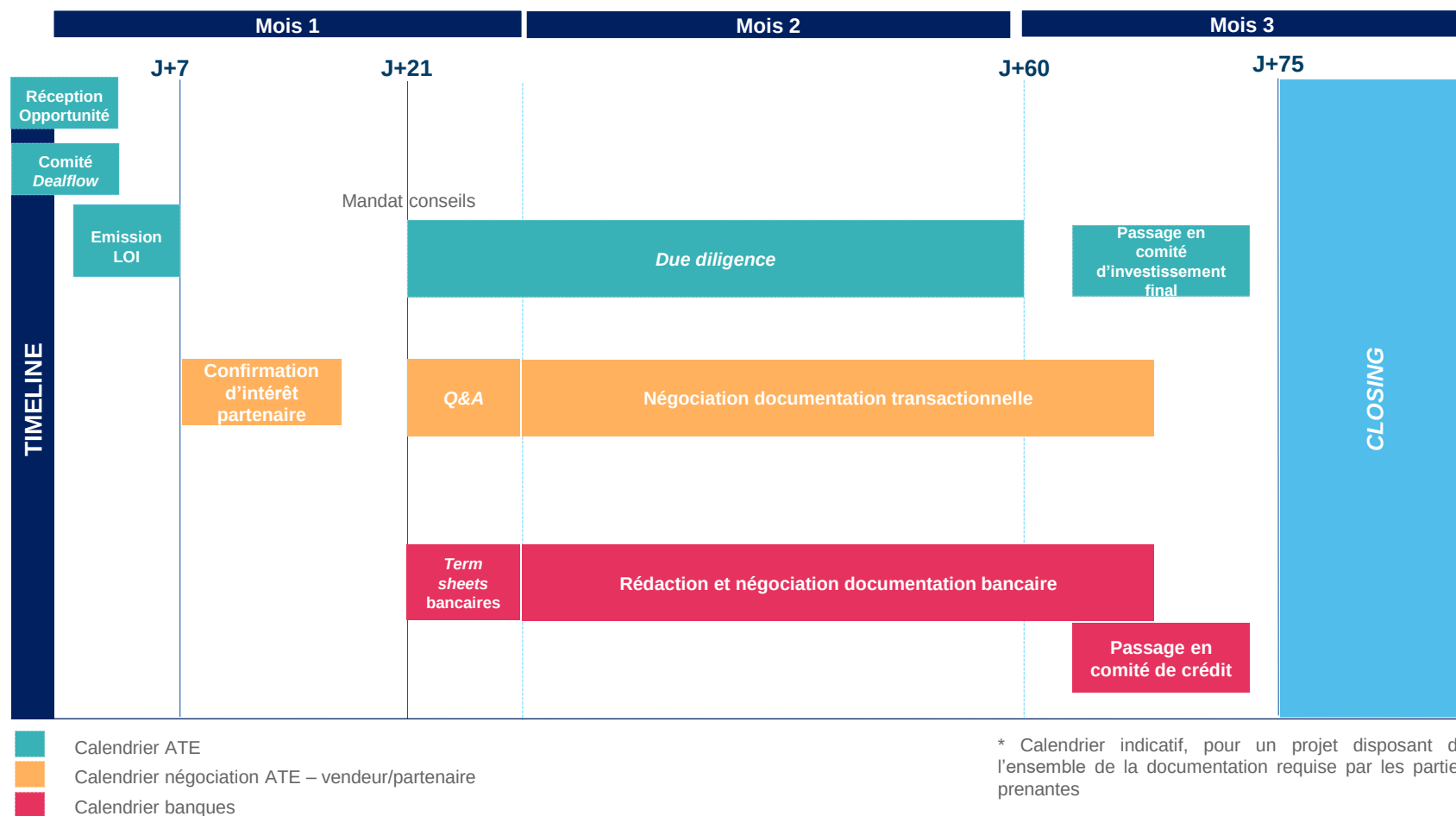
Décembre 2016

Investissement dans un portefeuille de 132 cogénérations gaz (334 MWe)



AMUNDI TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Calendrier type d'un projet*



* Calendrier indicatif, pour un projet disposant de l'ensemble de la documentation requise par les parties prenantes

ATE - ÉQUIPE



Pedro Antonio ARIAS - Président

ESSEC et Université Paris-Descartes (diplôme de droit)

- Directeur de la Plateforme actifs réels et alternatifs
- 23 ans d'expérience
- 3 ans chez Casino
- 8 ans chez Rothschild & Cie



Pierre du PASSAGE – Directeur exécutif

Université Paris-Dauphine et EM Lyon

- 3 ans chez EDF, Contrôleur financier
- 6 ans chez Naxicap (2Mds€ de fonds de LBO), Gérant
- 1 an chez KPMG corporate finance, Analyste



Clément MARTIN – Directeur exécutif

École Polytechnique

- 1 an chez GreenYellow – Financement/M&A ENR
- 5 ans chez VINCI – Financement/M&A Infrastructures
- 2 ans chez PwC – Financement de Projet ENR et Infrastructures
- 4 ans chez Dexia – Financement de Projet ENR et Infrastructures



Kawtar ZIYAT – Analyste

ESC Rouen et Université Panthéon-Sorbonne

- 7 mois chez Total, Analyste financements
- 1 an chez VINCI Construction, Analyste M&A
- 6 mois chez Société Générale, Analyste



Audrey LE BARBIER – Contrôleur financier

Institut Supérieur de Gestion de Paris

- 5 ans chez Altran, Consultante en finance et comptabilité
- 1 an chez Crédit Agricole Immobilier, Comptabilité et finance



Matthieu POISSON – Directeur général

Institut d'Etudes Politiques de Paris

- 9 ans chez EDF, Directeur général d'EDEV
- 10 ans chez Lazard



Lelia RAYNARD – Directrice exécutif

Ingénieure Civil des Mines et MBA à l'INSEAD

- 20 ans d'expérience en infrastructures et renouvelables
- CFO du groupe Naval Energies
- 7 ans chez Natixis, Directrice financement de projet
- 7 ans chez Orange, Financement des infrastructures



Benoît BIDAN – Analyste

École Centrale de Lille et EDHEC

- 6 mois chez VINCI Concessions, Analyste
- 6 mois chez CACIB, Analyste



Laurence HENAFF – Responsable conformité et contrôle interne

- MBA à McGill University et certifiée Financial Risk Manager
- 3 ans chez Amundi Londres, Chief Risk Officer
- 2 ans chez Amundi Private Equity Funds, Directrice des risques
- 15 ans chez SocGen Asset Management, Gérante

caceis

Dépositaire, valorisateur
et middle office

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Fonctions support
(juridique, RH, IT, finance)

— Disclaimer

Ce document est fourni à votre demande à titre d'information uniquement. Il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente d'un quelconque titre ou fonds et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées à votre demande sur une base confidentielle et pour votre utilisation exclusive. Elles n'ont pas vocation à être diffusées auprès de, ou utilisées par, toute personne, investisseur qualifié ou non, d'un pays ou d'une juridiction dont les lois ou les règlements l'interdiraient, et elles ne doivent en aucun cas être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi Transition Energétique. Le présent document ne doit pas être distribué au grand public, à la clientèle privée ou à des particuliers au sens de toute juridiction, ni aux « US Persons » tel que ce terme est défini dans la Réglementation S de la SEC en vertu du U.S. Securities Act de 1933. Par conséquent, ce document doit être distribué uniquement dans des juridictions où il est autorisé et à des personnes pouvant le recevoir sans violer les exigences juridiques ou réglementaires en vigueur. Conformément aux lois et réglementations applicables, ce document est destiné aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou expérimentés. Par ailleurs, les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union européenne, les investisseurs « Professionnels » au sens de la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 sur les marchés d'instruments financiers (ci-après, la « MIFID ») ou, le cas échéant, au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les « investisseurs qualifiés », au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs du 23 juin 2006 (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA de 2013 sur la distribution de placements collectifs. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union européenne à des investisseurs non « Professionnels » au sens de la MIFID ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'« investisseurs qualifiés » au sens de la législation et de la réglementation applicable. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Amundi Transition Energétique n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Amundi Transition Energétique ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Ce document peut présenter des informations concernant des projets de produits qui n'ont pas encore été approuvés par ou déclarés aux autorités réglementaires compétentes. Les opinions d'investissement exprimées sont valables à la date du document et sont présentées pour illustrer le processus de l'équipe. Elles ne reflètent pas nécessairement les opinions actuelles ou futures de l'équipe d'Amundi Transition Energétique et elles ne sont pas une prévision des événements à venir. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil d'investissement. Les opinions d'Amundi Transition Energétique peuvent faire l'objet de modifications. Il convient de déterminer si les risques associés à un investissement dans une stratégie sont adaptés aux investisseurs potentiels. Les produits décrits peuvent présenter un risque de perte totale ou partielle du capital. Amundi Transition Energétique n'est pas liée par les caractéristiques des projets présentés dans ce document. Celles-ci peuvent varier avec le temps. Votre décision d'investissement doit se baser uniquement sur la documentation officielle de ces produits une fois qu'ils auront été approuvés par ou déclarés aux autorités réglementaires compétentes.

Avant toute décision d'investissement, tous les investisseurs potentiels doivent déterminer la pertinence d'un placement en fonction des réglementations en vigueur et des conséquences fiscales de ce placement. Ils doivent également consulter les documents réglementaires en vigueur pour chaque produit. Tout investisseur potentiel doit consulter son conseiller juridique et/ou fiscal ou son conseiller financier avant de prendre une décision d'investissement pour déterminer la pertinence d'un placement avant de s'engager ou d'investir, et ce afin de déterminer si l'investissement est adapté à sa situation. Il ne doit pas tenir compte uniquement de ce document pour prendre des décisions d'investissement.